Conférence de
Monsieur Jean El Gammal

ꕥ ◆ ꕥ

Se souvenir du traité de Francfort.
Les mutations de l'histoire et de la mémoire en Lorraine

Sous cet intitulé, inspiré par le sous-titre d'un livre récent sur la guerre franco-allemande[1], il s'agit d'étudier la place et le rôle du traité de Francfort, dont l'importance a été rappelée par MM. les maires de Nancy et de Metz et les présidents de nos deux académies. Sur le plan national, on soulignera que le traité constitue l'aboutissement, même si quelques modalités supplémentaires sont définies par la suite, d'un processus qui s'est accéléré depuis l'armistice de la fin janvier 1871 et qui se signale aussi par sa proximité chronologique avec la fin de la Commune de Paris. À l'échelle de la Lorraine, peuvent être abordées une histoire et une mémoire qui s'attachent surtout à la séparation entre la partie annexée et la Lorraine demeurée française. Il s'agit là d'une fracture associée au sort des armes, alors que la mémoire concerne surtout les combats de l'année 1870, tout en s'ancrant aussi dans l'espace de la France de l'Est, et de la France dans son ensemble. Le traité de Francfort fait l'objet de rappels plus ou moins explicites, du moins jusqu'aux années du retour des provinces perdues après la victoire de 1918. Ensuite, il est moins souvent mentionné. Néanmoins, après l'annexion *de facto* située entre 1940 et 1944, c'est dans un autre contexte, celui de la réconciliation progressive entre la France et l'Allemagne, qu'évoluent les rapports entre l'histoire, analysée par de nombreux travaux jusqu'à nos jours, et des mémoires plus lointaines, voire estompées. Compte tenu de l'ampleur de la période étudiée et de la complexité du travail sur les mémoires, cette communication, présentée en quatre temps de durée inégale, s'efforcera surtout de mettre en évidence un certain nombre de jalons et de courants. Elle s'appuiera principalement sur des ouvrages de synthèse ou plus spécialisés qui portent davantage sur l'histoire que sur la mémoire, même si les deux aspects sont associés, notamment dans plusieurs travaux et ouvrages de François Roth, auquel je tiens moi aussi à rendre un hommage

particulier, d'autant qu'il a étudié la guerre de 1870-1871 et ses conséquences sous de nombreux angles. Notons aussi l'intérêt de l'exposition actuelle, au musée Jean-Jacques Henner de Paris, intitulée « Alsace-Rêver la province perdue 1871-1914 » : elle présente des documents dont certains concernent aussi la Lorraine annexée ou permettent d'éclairer certains aspects de l'histoire et de la mémoire inscrits dans les souvenirs, notamment « la tache noire » sur les cartes dans les salles de classe, les lettres reçues, les bustes et objets patriotiques[2].

I. 1871-1873 : La fracture et les premiers effets

Si Bismarck, avant même la proclamation de l'Empire le 18 janvier 1871, a songé à revendiquer l'Alsace et la Moselle, les exigences du gouvernement allemand, en partie tributaires des demandes de l'état-major, se précisent au fil des mois, et s'expriment face au nouveau pouvoir issu des élections du 8 février, Adolphe Thiers étant le chef du pouvoir exécutif de la République française. Les préliminaires de paix sont signés le 26 février à une ample majorité, qu'explique pour une large part la présence d'une majorité monarchiste à l'Assemblée nationale. Parmi les 107 opposants, figurent presque tous les élus lorrains et alsaciens, dont le député du Haut-Rhin Jules Grosjean, le 1er mars, exprime une nouvelle fois avec éloquence la protestation[3]. Les députés des trois départements concernés donnent d'ailleurs leur démission, provisoire, pour certains. Le surlendemain, est publiée au *Journal officiel* la loi ratifiant les préliminaires.

Les discussions se sont surtout déroulées à Bruxelles. Francfort – ancienne ville libre incorporée à la Confédération de l'Allemagne du Nord en 1867 – n'est que le lieu où les dernières modalités du traité sont précisées, notamment à l'hôtel du Cygne (Zum Schwan).

À Francfort,Jules Favre, Bismarck et les autres délégués discutant les clauses du traité à l'hôtel Zum Schwan. (Gravure sur bois, *Illustrierte Zeitung*, 3 juin 1871).

Thiers – il est vrai occupé par la préparation de l'assaut contre la Commune de Paris – n'y participe pas, contrairement à Bismarck[4]. Du côté français, ce sont les ministres Jules Favre et Augustin Pouyer-Quertier qui représentent le gouvernement. Le traité est signé le 10 mai, jour où, à Paris, le vieux révolutionnaire Charles Delescluze devient délégué à la Guerre de la Commune. Il mourut sur une barricade quinze jours plus tard.

Outre la perte de l'Alsace (sauf le territoire de Belfort) et de la plus grande partie de la Moselle, ainsi que de deux arrondissements de la Meurthe, l'ensemble formant quelques semaines plus tard le Reichsland, le traité de Francfort stipule en particulier que la France devra payer une très lourde indemnité, de cinq milliards de francs-or, et ne sera libérée de l'occupation que graduellement, l'Est non annexé n'étant évacué qu'à la fin du processus.

C'est pourquoi la mémoire du traité de Francfort, discrètement ratifié par l'Assemblée nationale le 18 mai[5], a une double portée initiale. Elle s'inscrit tout d'abord dans un cadre spatial et territorial, celui des « pays perdus », et, de ce fait, pose la question des transferts de population, ou de « l'option », possible jusqu'au 1er octobre 1872. En second lieu, le fait que l'indemnité soit payée par anticipation en 1873, valut à Thiers, devenu en août 1871 président de la République française, le surnom de « libérateur du territoire » (une célèbre intervention eut lieu à la Chambre quelques années plus tard, lors de la crise du 16 mai 1877) et la reconnaissance particulière des départements lorrains restés français, Verdun étant la dernière ville libérée[6]. L'année 1873 correspond aussi à une loi du 4 avril sur la « conservation des tombes des soldats morts pendant la guerre de 1870-1871[7] » et au célèbre hommage religieux à la Lorraine sur la butte de Sion, le 10 septembre. Il fut organisé par les évêques des quatre diocèses lorrains, y compris Mgr Dupont des Loges, de Metz, et sa notoriété tient aux mots gravés sur une feuille d'or au pied d'une statue de la Vierge : « Ce n'a me po tojo »[8].

La colline de Sion : sous le signe de la déploration.
En 1873, trois ans après l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine, une image symbolique fut apposée devant l'église portant cette inscription : "Ce n'ame po tojo" – Ce n'est pas pour toujours. Une croix de Lorraine brisée symbolisait la fracture entre les deux Lorraine (Photo prise en 1920 et figurant sur le site http://ty-az.over-blog.com/2013/10/ce-n-ame-po-tojo.-la-promesse-des-lorrains-%C3%A0-notre-dame-de-sion.html).

II. 1873-1918 : De part et d'autre de la frontière

Pendant plus d'un demi-siècle, les effets de la fracture[9] se font sentir en Lorraine, dans des conditions différentes de part et d'autre de la frontière[10]. Une partie des habitants de l'Alsace et de la Lorraine (évaluée à 10%, globalement – 6 % en Lorraine annexée, et 20 % à Metz[11]) ont opté pour la nationalité française et se sont fixés, principalement dans la Lorraine restée française ou dans la capitale, où ils se réunissent au sein d'associations d'originaires. Des représentants des élites urbaines, notamment économiques et intellectuelles, contribuent à l'essor de Nancy.

Au sein du Reichsland, la constitution de l'Empire allemand, qui date d'avril 1871, a été introduite au 1er janvier 1874. Quinze députés ont été élus. Ils sont alors tous protestataires, et renouvellent le 18 février l'attitude de leurs prédécesseurs, en mettant en cause la contrainte exercée. Leur porte-parole, le député de l'arrondissement de Saverne Édouard Trutsch, déclare notamment : « Au nom des Alsaciens-Lorrains, vendus par le traité de Francfort, nous protestons contre l'abus de la force dont notre pays est victime »[12].

En Moselle, dont les quatre élus démissionnent alors, à commencer par Mgr Dupont des Loges[13], la protestation reflue graduellement. Alors que le poids de l'annexion se fait sentir, subsistent non sans difficultés des fidélités, dont François Roth a rendu compte dans sa thèse. La mémoire culturelle peut prendre tout son sens. L'Académie de Metz, par exemple, en est porteuse. À Nancy,

l'Académie de Stanislas accueille une partie de ses membres de 1872 à 1904. Même s'il n'est pas question directement du traité de Francfort à l'occasion des commémorations des batailles qui ont eu lieu en 1870, ses conséquences sont présentes aux esprits, et il est souvent associé aux souvenirs douloureux de la guerre, sans qu'il soit besoin d'en rappeler la date. Par exemple, le monument aux morts de 1870 de Toul, inauguré en 1875, fait référence au siège de la ville, mais s'inscrit aussi dans une temporalité plus large[14].

Les cultures politiques, dans les années 1870[15] et au-delà, peuvent relever de la protestation et dans bien des cas de la fidélité. Dans les départements restés français, et tout particulièrement à proximité de la frontière – on peut songer à l'universitaire et parlementaire Alfred Mézières dans la circonscription de Briey – le patriotisme est souvent associé à un républicanisme modéré, dont, à la fois sur le plan régional et national, des personnalités comme Ferry, Méline, puis Poincaré sont des représentants caractéristiques. Le nationalisme au sens politique du terme est présent ponctuellement en Meuse et dans les Vosges, avec Henri Ferrette et Maurice Flayelle. En Meurthe-et-Moselle[16], il l'est notamment dans deux des trois circonscriptions de Nancy, où sont élus en 1889 les boulangistes Gabriel et Barrès, et plus tard et moins passagèrement le comte de Ludre et le commandant Driant, tandis que Louis Marin, à compter de 1905, se situe plutôt au centre droit.

Pour notre sujet, la conjonction entre culture et mémoire est surtout illustrée par Barrès, à la fois écrivain et homme politique. Certes, il n'a été que l'espace d'un mandat député de Meurthe-et-Moselle, et il ne retrouve de circonscription qu'à Paris, de 1906 à sa mort en 1923. Mais ses séjours en Lorraine, sa réputation et ses écrits font de lui l'une des figures de proue à la fois du nationalisme et d'une forme de régionalisme. S'il n'écrit pas directement sur le traité le Francfort, que peu d'auteurs ont étudié en détail[17], sa conférence de décembre 1899 sur l'Alsace et la Lorraine[18] et plusieurs de ses ouvrages font écho à la guerre et à ses conséquences. On retiendra particulièrement *L'Appel au soldat*, paru en 1900 et dont le chapitre XI, « La vallée de la Moselle », contient des pages éloquentes sur Metz, et *Colette Baudoche*, qui fait partie de la série des *Bastions de l'Est*. Lors du colloque de 2010, *Maurice Barrès, la Lorraine, la France et l'étranger*, François Roth – qui avait commencé à travailler sur une biographie de Barrès – a prononcé une intéressante intervention, « Maurice Barrès et Metz, une relation politique et culturelle », dans laquelle il est aussi question d'un discours prononcé presque clandestinement à Metz le 15 août 1911, quelque quarante ans après la signature du traité de Francfort[19].

Sans doute faut-il évoquer ici la thématique particulièrement complexe de la Revanche qui, depuis l'origine, a donné lieu à de nombreuses considérations

et, entre autres travaux, à la thèse d'Henry Contamine en 1957 et aux analyses bien plus récentes de Bertrand Joly (qu'il reprend et résume dans le catalogue de l'exposition du musée Henner[20]). Il s'agit en partie d'une question de générations et de situations, de part et d'autre de la frontière. Si ces aspirations connaissent un certain regain au début des années 1910 dans la France de l'Est, elles ne peuvent guère s'exprimer en Alsace et dans la Lorraine annexée[21], même si, par exemple, en Moselle Jean-Paul Jean et le chanoine Collin en sont des représentants (et futurs parlementaires après la guerre). La Revanche par rapport au traité de Francfort n'est en tout cas pas d'emblée un des principaux buts de guerre de la France.

Au sujet des années correspondant au conflit lui-même, on sera bref. Pour évaluer la place de la mémoire de la guerre de 1870 à l'échelle nationale, on peut renvoyer au livre de Jean-François Lecaillon[22]. En Lorraine et en Alsace – ou à leur sujet – comme dans les autres régions traversées par le front, la durée de la guerre, puis les perspectives qui se dessinent, parfois de manière précoce[23] et plus encore à partir de l'été 1918, occupent une place essentielle. En effet, de nouveaux noms de batailles et de nouveaux lieux de souffrance apparaissent, tandis qu'après quatre ans, le retour des provinces perdues se profile.

III. 1919-1944 : Du retour à la seconde annexion

Dès novembre 1918, l'annexion est de fait révolue. À la Chambre des députés, Clemenceau, le président du Conseil, l'un des 107 représentants qui, en 1871, avait voté contre les préliminaires de paix, adresse le « salut de la France une et indivisible à l'Alsace et à la Lorraine libérées »[24]. L'année suivante, l'un des nouveaux députés de la Moselle, Charles François, relit les protestations de février et mars 1871, suivies par une « déclaration solennelle de fidélité à la patrie retrouvée »[25].

En raison des hommages patriotiques et de la volonté d'effacer les humiliations de 1870-1871, le traité de Francfort semble en quelque sorte voué à l'effacement. Ce n'est pas aussi simple, si l'on se penche davantage sur ce qu'il a laissé, comme le souligne dans la conclusion d'un récent colloque notre confrère Philippe Alexandre[26]. Tout d'abord, il est décidé de ne pas modifier les limites de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle[27]. En outre, plus ou moins directement, de nombreuses conséquences de l'annexion subsistent, non sans tensions.

Il reste que durant l'immédiat après-guerre, l'heure des réjouissances se prolonge, que ce soit lors de la cérémonie en quelque sorte réparatrice de Sion en 1920, ou par les voix de Barrès, qui y assistait, et de Poincaré, les deux « princes lorrains » auquel le célèbre critique Albert Thibaudet consacra un

essai en 1924[28]. L'écrivain et député, en mai 1921, s'exprime à Metz en tant que délégué de l'Académie française à l'occasion d'une commémoration du lointain séjour de Bossuet, qualifié d'« agitateur français » à Metz.

La colline de Sion : L'unité retrouvée de la Lorraine.
Le 24 juin 1920, lors d'une cérémonie présidée par Maurice Barrès, on apposa une petite palme dorée sur la croix pour symboliser l'unité retrouvée de la Lorraine (Photo figurant sur le site http://ty-az.over-blog.com/2013/10/ce-n-ame-po-tojo.-la-promesse-des-lorrains-%C3%A0-notre-dame-de-sion.html).

On retiendra surtout ce qui relève indirectement d'une triple commémoration, à travers l'évocation de son séjour d'août 1911, « au temps de la captivité », du « jour du triomphe », et le rejet dans le passé de l'action de l'Allemagne, lorsque Barrès affirme : « Ce n'est pas seulement notre puissance politique et militaire, mais encore nos mœurs, notre langue, nos traditions, tout notre génie qui, durant un demi-siècle, ont été poursuivis et proscrits avec acharnement par l'Allemagne. De là l'exacte nécessité des cérémonies d'aujourd'hui[29]. »

Quant à Poincaré, c'est à Paris, le 4 juin 1921, lors d'un banquet de la Société des Lorrains au Palais d'Orsay, qu'il salue les Lorrains revenus « au foyer de la Patrie ». Sans se référer explicitement au traité de Francfort, il évoque les liens maintenus depuis cinquante ans, vante le caractère lorrain et rend hommage à « notre famille, si longtemps démembrée et définitivement réunie »[30].

Dans ces conditions, de nouvelles références au traité de Francfort sont-elles susceptibles de surgir ? En Allemagne, l'attention se porte surtout sur le traité de Versailles, lieu, auparavant, de la proclamation d'un Empire qui s'est effondré[31]. En France aussi, les références sont éclipsées, d'autant que le traité de Francfort représentait une humiliation nationale. Les souvenirs s'estompent, sauf parmi les plus anciennes générations. Si l'actualité porte parfois l'attention vers les départements annexés en 1871, par exemple lorsque le Cartel des Gauches veut – en vain – y introduire la Séparation, le traité caduc n'est certes pas mis en avant en tant que tel.

Bien plus tard, lorsque la défaite de 1940 entraîne une annexion de fait de l'Alsace-Moselle, ce serait peut-être plutôt du côté de l'Allemagne que l'on pourrait trouver des références, mais, si l'offensive a commencé le 10 mai 1940[32], il n'y a guère d'études à ce sujet, à notre connaissance, et la brutalité est plus grande sous l'occupation nazie qu'elle ne l'avait été non seulement entre 1871 et 1914, mais même de 1914 à 1918. L'une des principales questions posées à la Libération, celle des « Malgré Nous », relève à la fois de la guerre achevée en 1944-1945 et de l'après-guerre. Sans doute la destruction de l'hôtel Zum Schwan lors d'un bombardement en 1944 est-elle passée inaperçue, même si, ultérieurement, une plaque en porte témoignage à Francfort.

IV. De 1945 à nos jours

Plus de soixante-dix ans après le traité, et *a fortiori* au fil des décennies qui ont suivi, le traité de Francfort est beaucoup moins un objet de mémoire, sauf pour d'anciens écoliers très âgés qui avaient vu la « tache noire » sur les cartes scolaires. Certes, une cérémonie d'après-guerre s'inscrit bien dans la mémoire régionale, celle de Sion en septembre 1946[33]. Néanmoins, progressivement, l'actualité franco-allemande est marquée par un apaisement des tensions et par les débuts de la construction européenne. Il est du reste peu probable que la proximité de la déclaration du 9 mai 1950 ait fait l'objet de commentaire ayant trait à un anniversaire – à un jour près – bien oublié dans l'opinion, pas plus, selon toute vraisemblance, qu'il n'a été question du quatre-vingtième anniversaire en relation avec la CECA. Sous l'angle de l'histoire économique, du reste, Francfort apparaît de plus en plus comme une place économique et financière.

En Lorraine comme en France et en Allemagne, d'une certaine manière, c'est surtout de recherche historique et de mutations mémorielles qu'il s'agit, même si les cadres et les caractères de la « mémorialisation » évoluent. Il est peu probable que l'année du centenaire ait été considérée comme marquante, non seulement parce que l'on traite surtout du centenaire de la Commune en 1971, mais parce que les temps ont manifestement changé. Toutefois, dans un article publié dans le *Pays lorrain*, le colonel Paul Denis met l'accent sur cet anniversaire, en fournissant nombre de détails sur les dernières discussions, en mai 1871, sur Villerupt, ainsi qu'en évoquant bien plus généralement les deux guerres mondiales. Il ajoute : « Nous, Lorrains, ne pouvons que nous élever contre les prétentions allemandes qui se firent jour entre 1872 et 1914 ». Pour lui, si les souffrances ont laissé des traces profondes, les rapports avec l'Allemagne (de l'Ouest, en l'occurrence) ont bien changé. Néanmoins, au seuil des années 1970, « une ombre subsiste au tableau cependant », en relation avec un risque d'« impérialisme économique »[34].

Ensuite, l'historiographie prend une part croissante, avec la version initiale de la thèse de François Roth sur la Lorraine occupée, soutenue en 1973, puis des travaux parus en relation avec le cent-vingtième anniversaire de la guerre[35], la dimension commémorative n'étant pas absente, de même que l'histoire militaire, plus que diplomatique.

D'autres 10 mai, bien différents, se succèdent, dont le second tour de l'élection présidentielle de 1981 et celui de la loi présentée par Christiane Taubira pour faire de cette journée celle du souvenir de l'esclavage et de l'abolition de sa commémoration[36]. Toujours est-il que dans l'Est, avant le cent-cinquantième anniversaire du traité, on peut signaler des initiatives mémorielles et/ou muséales, en Alsace à Schirmeck, en Lorraine à Gravelotte[37].

Musée de la Guerre de 1870 et de l'Annexion à Gravelotte.
(image libre de droits)

Des documentaires ont été réalisés, dont celui de Louis Miranda (« Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine »), qui date de 2018 et est projeté dans le cadre de l'exposition du musée Henner. En 2017, a eu lieu aux Invalides une exposition parisienne sur la guerre de 1870-1871[38], puis ont été organisées en 2021 l'exposition sur l'Alsace au musée Henner, précédemment évoquée, et celle « L'Alsace à Nancy », autour du village alsacien de l'Exposition internationale de l'Est de 1909, qui a pour cadre le Musée Alsacien de Strasbourg[39].

En essayant de prendre un peu de recul par rapport à une actualité qui, globalement, suscite peu de mentions du traité, on peut souligner qu'assez rares sont les temps forts inscrits dans la chronologie, en dehors de la séquence 1871-1873. Ensuite, cela semble assez sporadique, d'autant qu'avant 1918, nul ne se soucie en France – en Allemagne, du reste, n'est-ce pas plutôt le Sedantag ? – de commémorer le traité. Celui-ci se situe, géographiquement parlant et en termes mémoriels, en deçà de l'intensité des combats de 1870-1871. Il demeure le plus souvent associé à un triste bilan. Après la Grande Guerre, du fait du

retour de l'Alsace et de la Lorraine, on veut souvent l'oublier ou on l'oublie tout court. Si controversé qu'il soit parfois, principalement en Allemagne, le traité de Versailles l'éclipse. Celui de Francfort subsiste néanmoins, dans le cadre des études, scolaires ou universitaires, comme un marqueur chronologique, et aussi parce que les limites de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle n'ont pas été modifiées. Pour savoir ce que le traité représente en Lorraine, dans les deux pays concernés, voire en Europe, on peut se situer de manière plus complexe à l'échelle de l'histoire, qui a donné lieu à des travaux importants et parfois novateurs, ou de la muséographie, mais sans savoir précisément ce que l'opinion perçoit ou retient à plus d'un siècle et demi de distance. Le traité de Francfort – ville dont l'image a bien changé – n'est pas, même au sens large, un lieu de mémoire. Mais d'autres lieux lui sont ou lui ont été liés, et bien des souvenirs se sont cristallisés à travers les générations, en fonction ou en regard de ce qu'il a signifié.

Notes

[1] Pierre Allorant, Walter Badier, Jean Garrigues (dir.), *1870, entre mémoires régionales et oubli national - Se souvenir de la guerre franco-prussienne*, PUR, 2019.

[2] On trouve de nombreuses contributions intéressantes dans le catalogue de l'exposition : voir Maëva Abillard et Marie Pottecher (dir.), *Alsace-Rêver la province perdue 1871-1914,* Paris, Musée national Jean-Jacques Henner-Lienart, 2021. Il est d'ailleurs bien d'autres formes de souvenirs, par exemple à travers les noms de rues : voir Laurence Turetti, *Quand la France pleurait l'Alsace-Lorraine-1870-1914-Les « provinces perdues » aux sources du patriotisme républicain*, Strasbourg, La Nuée Bleue-Dernières nouvelles d'Alsace, 2008.

[3] Voir Fabien Conord, *La France mutilée-1871-1918, la question de l'Alsace-Lorraine*, Paris, Vendémiaire, 2017, p. 50-51.

[4] Voir François Roth, *La Lorraine annexée 1871-1918*, nouvelle édition, Metz, Serpenoise, 2007, p. 38-39, et la note d'Yves Bruley, « La négociation du traité franco-allemand : une diplomatie en enfer », consultée le 12 novembre 2021 sur le site de l'Institut de France : https://www.institutdefrance.fr.

[5] Voir Nicolas Bourguinat, Gilles Vogt, *La guerre franco-allemande de 1870-1871 Une histoire globale*, Paris, Champs, 2020. (433 voix contre 98). Quelques conventions additionnelles ont été signées par la suite.

[6] Voir François Roth, « L'occupation militaire de la Lorraine durant et après la guerre, 1870-1873 », in « La Lorraine (1814-1940). Invasions et occupations », dossier dirigé par Laurent Jalabert, *Annales de l'Est*, 2014, n°2, p. 89-101. Une statue de Thiers fut inaugurée à Nancy en 1879 en présence de sa veuve (p. 99).

[7] Rémi Dalisson y voit un « véritable tournant dans la structuration de la mémoire de 1870 » : *Les guerres et la mémoire*, Paris, CNRS Éditions, 2013, p. 24.

[8] Voir François Roth, article cité, p. 99.

[9] Du même auteur, « La fracture de 1870-1871 », in *La Lorraine, la France, l'Europe, Akademos*, 1996, p. 57-67.

[10] À ce sujet, voir l'importante étude, « La frontière franco-allemande 1871-1918 » de François Roth, in *Lorraine, France, Allemagne-Un parcours d'historien*, Metz, Serpenoise, 2002, p. 33-49, qui porte notamment sur les aspects juridiques, le caractère ouvert de la frontière, la défense et l'héritage.

[11] Voir *La Lorraine annexée 1871-1918, op. cit.*, p. 98, et plus généralement Alfred Wahl, *L'Option et l'émigration des Alsaciens-Lorrains*, Paris, Ophrys, 1974. Signalons en outre des pages intéressantes sur ce thème dans la thèse de Charles Grandhomme, *Littérature et société au XIXe siècle : Erckmann-Chatrian*, Metz, Publications historiques de l'Est, réédition 2021, tome 2, p. 778-785 (parmi les romans cités, figure *Le Banni*).

[12] Cité par François Roth, *Alsace-Lorraine-Histoire d'un « pays perdu » de 1870 à nos jours*, Paris, Tallandier, réédition 2019, p. 46.

[13] Voir *La Lorraine annexée, op.cit.*, p. 177.

[14] Sur les monuments aux morts de 1870-1871 en Lorraine et en Haute-Marne, voir le dossier présenté par Laurent Jalabert, « 1870, un souvenir en construction », *Le Pays lorrain*, juin 2021.

[15] Renvoyons par exemple à notre étude, « Les cultures politiques de 1869 à 1879 » in Pierre Allorant, Walter Badier et Jean Garrigues, *Les Dix décisives 1869-1879*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022, p. 97-106.

[16] Sur le nationalisme en Meurthe-et-Moselle et ses adversaires, voir *Meurthe-et-Moselle-150 ans d'histoire*, Nancy, Archives de Meurthe-et-Moselle-Gérard Louis, 2021, p. 50-57 (pages dues à Étienne Paquin).

[17] Parmi les exceptions, citons les ouvrages à présent bien oubliés de Jules Valfrey, *Histoire du traité de Francfort*, Paris, 1875-1876, 2 volumes, et du juriste Gaston May, *Le traité de Francfort*, Paris, 1909.

[18] Voir notre étude, « La guerre de 1870-1871 dans la mémoire des droites », in Jean-François Sirinelli (dir.), *Histoire des droites*, tome 2, *Cultures*, Paris, Gallimard, réédition, 2006, p. 490-491.

[19] François Roth, « Maurice Barrès et Metz : une relation politique et culturelle », in Olivier Dard, Michel Grunewald, Michel Leymarie et Jean-Michel Wittmann (dir.), *Maurice Barrès, la Lorraine, la France et l'étranger*, Berne, Peter Lang, 2011, notamment p. 114.

[20] *Alsace-Rêver la province perdue, op. cit.*, p. 243-247, « Questionner la Revanche », entretien avec les commissaires de l'exposition.

[21] Outre la thèse de François Roth, voir l'introduction, « Le Reichsland Alsace-Lorraine » du livre de Jean-Noël et Francis Grandhomme, *Les Alsaciens-Lorrains dans la Grande Guerre*, Strasbourg, La Nuée bleue, 2013, notamment p. 19-24.

[22] Jean-François Lecaillon, *Le souvenir de 1870 Histoire d'une mémoire*, Paris, Bernard Giovanangeli, 2011, notamment p. 153 au sujet des silences du gouvernement au sujet de la Revanche pendant la Grande Guerre.

[23] Voir notamment Joseph Schmauch, « Le Groupe lorrain et la préparation de la réintégration de la Lorraine annexée à la France », in Jean-Noël Grandhomme, Laurent Jalabert, Laurent Kleindienst (dir.), *Le retour à la France de la Lorraine annexée 1918-1925*, actes du colloque organisé au musée de Gravelotte et à Metz les 31 mai et 1er juin 2018, Metz, Éditions des Paraiges, 2021, p. 23-44 (la première séance du groupe se tint au domicile parisien du chanoine Collin – qui avait quitté Metz, où son arrestation était imminente, le 31 juillet 1914 - le 22 mars 1915 : voir p. 29).

[24] Voir Fabien Conord, *La France mutilée, op. cit.*, p. 188. Longuement applaudi, Clemenceau suscite l'hommage du député de la Charente (et futur sénateur du Bas-Rhin), le célèbre industriel Lazare Weiller : « Au nom des deux seuls Alsaciens et de nos chers collègues lorrains de cette Chambre, ma poitrine gonflée de joie a besoin de crier : « Vive Clemenceau ! ».

[25] Voir Fabien Conord, « Les protestataires de 1871 et la mémoire de la guerre », in Pierre Allorant *et alii, op. cit.*, p. 224, et la notice de Patrick O'Reilly in Jean El Gammal (dir.), *Dictionnaire des parlementaires lorrains de la Troisième République*, Metz, Serpenoise, 2006, p. 285.

[26] « Le retour des « frères annexés » - Enthousiasmes et inquiétudes dans l'opinion lorraine au lendemain de la désannexion de l'Alsace-Lorraine », in *Le retour à la France de la Lorraine annexée, op. cit.*, p. 669-692, notamment p. 677.

[27] Voir Philippe Alexandre, « Le retour des « frères annexés » - Enthousiasmes et inquiétudes dans l'opinion lorraine au lendemain de la désannexion de l'Alsace-Lorraine », in Jean-Noël Grandhomme, Laurent Jalabert, Laurent Kleindienst (dir.), *Le retour à la France de la Lorraine annexée, op. cit.*, p. 677 et 686.

[28] Riche en notations et en réflexions, il a été repris dans *Réflexions sur la politique*, édition établie par Antoine Compagnon, Paris, Bouquin, Robert Laffont, 2007, p. 1-77.

[29] *Mes Cahiers*, tome 13, Paris, Plon, 1950, appendice, p. 241.

[30] « La Lorraine et les Lorrains », *Le Pays lorrain*, juin 1921, p. 291-293.

[31] Voir l'étude d'Hagen Schulze, « Versailles », dans le tome I de l'édition allemande *des Deutsche Erinnerungsorte*, Munich, Beck, 2001 (édition de 2003), p. 407-421. La série ne comporte pas d'étude sur le traité de Francfort.

[32] Relevé par Yves Bruley dans sa note « 10 mai 1871 : l'Alsace-Moselle est annexée à l'Empire allemand », site de l'Institut de France, consulté le 12 novembre 2021 : https://institut de France.fr.

[33] Cette fois, l'inscription concernant la Lorraine (Estour inc po tojo) proclame sa pérennité : voir Pierre Barral, *L'Esprit lorrain-Cet accent singulier du patriotisme français*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1989, p. 135.

[34] *Le Pays lorrain*, « À l'occasion du centenaire du traité de Francfort », 1971, p. 47-55 (citation p. 53).

[35] Notamment les livres de François Roth, *La guerre de 70*, Paris, Fayard, 1990 et Stéphane Audoin-Rouzeau, *1870 La France dans la guerre*, Paris, Colin, 1989.

[36] Comme l'indique Yves Bruley dans sa note citée.

[37] Le musée a été présenté par son premier conservateur, Éric Necker, dans un article intitulé, « Un musée d'histoire pour la Moselle : le Musée de la guerre de 1870 et de l'Annexion à Gravelotte ou l'histoire et la mémoire réconciliées ? », dans un dossier dirigé par Jean-Noël Grandhomme, « Exposer la guerre dans une région de l'entre-deux : Cent cinquante ans de conflit franco-allemand dans les musées d'Alsace-Moselle », *Annales de l'Est*, 2016, n°2, p. 65-73.

[38] Catalogue, Gallimard-Musée de l'armée, 2017.

[39] Catalogue, *1909. L'Alsace à Nancy*, Strasbourg, Éditions des musées de Strasbourg, 2021.